



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 26 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Château de Boussu : Protection des ruines et des douves

Sous l'impulsion de la Ministre Valérie De Bue, en charge du Patrimoine, le Gouvernement de Wallonie a octroyé une subvention de **345.889,71 euros** pour la **reconstruction de la tour Ouest du château de Boussu**.

Les travaux s'inscrivent dans un projet de restauration globale du châtelet d'entrée dont la première phase s'est achevée fin 2012. Il s'agit ici de la phase trois comprenant notamment :

- La restauration des maçonneries existantes en briques et pierres de taille ;
- Les terrassements pour réaliser les douves autour du bâtiment et y intégrer le réseau d'égouttage et de reprise des eaux, sous suivi archéologique ;
- La construction d'une ossature métallique et d'une nouvelle couverture ;
- ...

Ces travaux permettront de protéger les ruines existantes et d'offrir un espace de reconversion supplémentaire sur le site (espace documentation et salle d'exposition). Il est prévu de réaliser un volume contemporain posé sur les ruines restantes de la tour Ouest du châtelet et adjacent à la partie centrale. Il est également prévu de retrouver les douves originelles grâce aux terrassements qui seront réalisés dans une zone archéologique sensible n'ayant jamais été fouillée.

Témoin d'une activité humaine de l'époque gallo-romaine, le château de Boussu comporte plusieurs parties classées : les ruines du château et ses dépendances comme monument et l'ensemble formé par les ruines et les abords comme site.

Les parties Renaissance du châtelet d'entrée de l'ancien château et l'ensemble formé par les ruines du château Renaissance et les abords procurent à la bâtisse son caractère exceptionnel.

Le bâtiment qui accueille le public toute l'année restera accessible durant la période des travaux.